



MUNICIPALITÉ  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

**Préavis Municipal No 15  
Législature 2016-2021**

**PRESENTE AU CONSEIL GENERAL DE ROMANEL-SUR-MORGES  
LORS DE SA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2019**

**Relatif à l'octroi d'une concession pour la distribution de l'eau potable du village, et la remise du réseau communal à Service de l'Eau Lausanne, ainsi qu'une demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 60'000.00 pour l'expertise et l'adaptation des postes de mesure**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**1. INTRODUCTION**

La commune a l'obligation légale d'approvisionner la population en eau potable.

Historiquement Romanel-sur-Morges a été approvisionnée par Morges. La commune gérait son réseau d'eau potable, ravitaillé grâce à un réservoir communal. Pour garantir l'approvisionnement des prochaines années, la commune s'est approchée de la ville de Morges, pour se fournir en eau potable. La ville de Morges n'a pas répondu favorablement à la demande. La commune s'est alors adressée au SI de Lausanne, qui a répondu positivement. Cette solution a permis d'abandonner le réservoir de la commune pour assurer la distribution en eau potable, tout en restant propriétaire du réseau du village et du réseau des Zones Industrielles.

Depuis de nombreuses années, la commune de Romanel-sur-Morges achète à Service de l'Eau Lausanne, l'eau potable en gros. Elle est achetée et distribuée au travers du réseau communal, qui lui est géré et maintenu par la commune. L'entreprise Lambelet SA est le concessionnaire depuis près d'un demi-siècle, pour la maintenance de notre réseau.

La concession de distribution d'eau des Zones Industrielles du Moulin-du-Choc et de Pra Vuatte est accordée à Service de l'Eau Lausanne, depuis de nombreuses années.

Le dernier acte de concession est entré en vigueur le 19 juin 2008, il a été renouvelé le 1er août 2016. Depuis lors, Service de l'Eau Lausanne gère entièrement le réseau d'eau potable des deux Zones Industrielles de la commune, à satisfaction, selon les utilisateurs.

La dernière mise à jour générale du réseau du village date des années 1980. Elle a été effectuée en même temps que le séparatif. Un réseau d'eau potable est calculé pour une exploitation théorique de trente à cinquante ans. Notre réseau ayant bientôt quarante ans, il entraînera des investissements conséquents. Les derniers travaux importants ont été effectués en 2007, au chemin du Clos, sur une longueur de 500 mètres, pour un coût de CHF 258'000.- TTC. Entre 2008 et 2018, seuls des travaux d'entretiens ont été effectués. En 2019, nous avons détecté des fuites importantes. Elles ont pu être réparées, avec l'aide de Service de l'Eau Lausanne, dans le premier semestre de cette année.

Force est de constater que nous ne sommes pas du tout équipés pour le suivi, le contrôle, la recherche ou la détection de tels événements.

Dans le cadre du projet de réfection de la route cantonale en traversée de village, les études montrent qu'il est indispensable de remplacer les conduites sur ce tracé.

Tous ces investissements devront être financés par le dicastère de l'eau, qui fonctionne selon le principe des recettes affectées. Consécutivement à ces fuites d'eau, notre fond de réserve a été totalement absorbé.

La Municipalité a donc deux choix :

- Céder le réseau à Service de l'Eau Lausanne ou
- Financer les investissements, en augmentant fortement le tarif de l'eau

## **2. PROJET SERVICE DE L'EAU LAUSANNE**

La Municipalité s'est approchée de notre fournisseur d'eau potable, Service de l'Eau Lausanne, propriétaire du réseau d'eau des deux Zones Industrielles que compte notre commune.

La plupart des communes de la région ont leur réseau d'eau géré et alimenté par Service de l'Eau Lausanne (voir annexe 1). Ce service important permet de compter sur une gestion permanente, qui distribue 147'700 l/min dans les diverses communes. Pour comparaison, notre consommation représente seulement 70 l/min, soit environ 40'000m<sup>3</sup> par année.

Si, au contraire, on entendait conserver notre réseau communal, il faudrait consentir aux investissements suivants :

- Traversée de la route cantonale avec le tracé du réseau mis à neuf.

- Bouclage du réseau d'eau potable, afin d'assurer l'approvisionnement du village en eau potable.
- Renouvellement des conduites au quartier des Pierreires.
- Renouvellement des conduites au quartier du Tombex.
- Renouvellement des conduites à la rue de l'Eglise

Selon les études qui ont été faites, les conduites de notre réseau du village mesureraient 3300m environ !

De tels investissements nécessiteraient une forte augmentation du prix de vente de l'eau.

Le projet Service de l'Eau Lausanne répondra aux besoins et aux problèmes futurs, auxquels sera confrontée notre commune. En effet, Lausanne reprendra la gestion et le renouvellement physique du réseau d'eau potable et d'incendie. Le règlement communal de Lausanne sera appliqué, ainsi que sa grille tarifaire (annexe 2), comme d'ailleurs dans les autres communes desservies par elle.

Le transfert de notre réseau à Service de l'Eau Lausanne nécessitera un contrôle de l'état actuel des postes de mesure (compteurs). Les compteurs seront fournis par Lausanne et nous devrions consentir à l'investissement qui suit :

- Expertise selon protocole Service de l'Eau	CHF 18'093.60
- Changement des postes de mesure (main-d'œuvre)	CHF 38'772.00
- Divers et imprévus	<u>CHF 3'134.40</u>

**TOTAL**

**CHF 60'000.00**

Ce montant sera prélevé sur la réserve pour investissements futurs, étant donné que la réserve dédiée à l'eau est insuffisante.

Pour toutes ces raisons, et après mûres réflexions, la Municipalité a donc décidé de proposer au Conseil la remise du réseau du village, qui fait une suite logique à la remise antérieure des réseaux de la Zone Industrielle du Moulin-du-Choc et de la Zone Industrielle de Pra Vuatte.

### 3. CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de voter la résolution suivante :

**Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,**

- ouï le présent préavis,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,**
  
- **d'accepter l'octroi d'une concession pour la distribution de l'eau potable du village et la remise du réseau communal à Service de l'Eau Lausanne.**
  
- **d'autoriser un prélèvement de CHF 60'000.00 à la réserve pour l'expertise et l'adaptation des postes de mesure.**

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 19 août 2019.

Le Syndic  
  
Pierre Lanthemann



La Secrétaire  
  
Fabienne Kessler

Annexes :

1. Comparatif des taxes entre Romanel-sur-Morges et EauService de Lausanne
2. Projet de concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune de Romanel-sur-Morges
3. Cartes des territoires alimentés en eau potable